



## Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : trois ans après, 36 % sont actifs

**T**rois ans après leur immatriculation, 36 % des auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 sont actifs sous ce régime. En effet, parmi les 66 % qui ont effectivement démarré une activité économique, un peu plus de la moitié sont pérennes à trois ans. Pour la même génération, la proportion d'entrepreneurs individuels classiques actifs après trois ans est beaucoup plus élevée (63 %).

La proportion d'auto-entrepreneurs actifs trois ans après leur immatriculation dépend fortement du secteur d'activité. Elle est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (60 %) et dans l'enseignement (48 %). Elle est plus faible dans la construction (36 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (36 %) ou le commerce (28 %).

La pérennité croît avec l'âge de l'auto-entrepreneur et avec les moyens financiers au démarrage de l'activité. Elle est également plus forte s'il s'agit initialement de l'activité principale plutôt que d'une activité de complément.

En moyenne, les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 et pérennes à trois ans ont déclaré un chiffre d'affaires de 10 300 euros en 2016. Il est le plus élevé dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de la construction. Un auto-entrepreneur sur deux se déclare satisfait de son dernier exercice financier.

Damien Richet (pôle Démographie des entreprises et des établissements, Insee)

En 2014, 551 000 créations d'entreprises ont été enregistrées. Avec 283 500 immatriculations, le régime d'**auto-entrepreneur** (aujourd'hui micro-entrepreneur) représentait 51 % des créations de l'année.

Sur 100 auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014, 34 n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires lors de leurs huit premiers trimestres d'exercice et sont considérés comme n'ayant pas démarré leur activité (*figure 1*) ; 66 ont effectivement **démarré une activité économique**. Parmi eux, trois ans après leur immatriculation, 36 sont encore actifs sous ce régime et 30 ont **cessé leur activité** en tant qu'auto-entrepreneur. Ainsi, parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité, 54 % sont **pérennes à trois ans**. La pérennité des entreprises classiques est beaucoup plus élevée (75 %), même chez les entrepreneurs individuels classiques (63 %).

La **part des auto-entrepreneurs qui sont actifs trois ans après leur immatriculation**

est plus élevée pour la génération 2014 que pour la génération 2010 (36 % contre 30 %). En effet, la proportion de ceux qui démarrent effectivement une activité est plus grande (66 % contre 62 %) et, parmi ceux ayant démarré une activité, la pérennité à trois ans est plus forte (54 % contre 48 %).

### Les auto-entrepreneurs des services principalement aux ménages sont les plus pérennes

Comme pour les entrepreneurs individuels classiques, la pérennité des auto-entrepreneurs dépend fortement du secteur d'activité. La proportion d'auto-entrepreneurs actifs après trois ans est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (60 %) et l'enseignement (48 %). Elle est plus faible dans la construction (36 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (36 %) ou le commerce (28 %),

secteurs où les immatriculations d'auto-entrepreneurs sont les plus nombreuses.

Ces écarts sectoriels s'expliquent partiellement par une propension au démarrage plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (83 %) ou l'enseignement (79 %) que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (71 %), la construction (65 %) ou le commerce (54 %). Cependant, des écarts de pérennité persistent même si on ne considère que les entrepreneurs ayant démarré une activité. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs », effectuée sur les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité, permet de **mesurer l'effet spécifique de chaque facteur de pérennité** d'une entreprise. Cette analyse confirme la hiérarchie des secteurs d'activité : à autres caractéristiques identiques, un auto-entrepreneur aura plus de chance d'être pérenne à trois ans dans la santé humaine et l'action sociale ou l'enseignement (*figure 2*).

## 1 Taux de pérennité à trois ans des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 selon leur secteur d'activité

	Auto-entrepreneurs						Taux de pérennité à 3 ans des entrepreneurs individuels classiques
	Répartition à l'immatriculation	Taux de démarrage	Proportion d'actifs 3 ans après	Taux de pérennité à 3 ans des auto-entrepreneurs ayant démarré			
				Ensemble	En activité principale	En activité de complément	
Industrie	6	73	42	57	62	53	65
Construction	13	65	36	55	59	49	62
Commerce, réparation d'auto. et de motocyc.	20	54	28	51	53	47	50
Transports et entreposage	2	45	16	36	35	38	74
Hébergement et restauration	3	61	32	52	55	45	57
Information et communication	6	67	30	46	52	41	53
Activités financières et d'assurance	1	59	26	45	46	42	64
Activités immobilières	1	55	27	49	51	43	46
Activités spécialisées, scientifiques et techn.	17	71	36	51	56	46	67
Activités de services admin. et de soutien	7	62	33	53	57	49	61
Enseignement	6	79	48	62	68	56	64
Santé humaine et action sociale	4	83	60	72	75	70	83
Arts, spectacles, activités récréatives	4	71	41	58	60	57	67
Autres activités de services	9	69	41	60	65	52	62
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>66</b>	<b>36</b>	<b>54</b>	<b>58</b>	<b>50</b>	<b>63</b>

Lecture : l'industrie représente 6 % des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014. 42 % sont encore actifs sous ce régime trois ans après leur immatriculation. En effet, sur les 73 % d'entre eux qui ont démarré une activité économique, 57 % sont pérennes trois ans après. Parmi les entrepreneurs individuels classiques, cette proportion monte à 65 %.

Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles immatriculées au premier semestre 2014.

Source : Insee, enquêtes Sine et Auto-entrepreneurs 2014 (interrogations 2014 et 2017), base non-salariés.

## 2 Principaux déterminants de la pérennité à trois ans des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014

	Rapport de cotes		Rapport de cotes
<b>Secteur d'activité</b>		<b>Correspondance entre l'activité d'auto-entrepreneur et le métier principal</b>	
Industrie	1,3	Non	0,9
Construction	1,2	Oui	Réf.
Commerce	Réf.		
Transports et entreposage	0,6	<b>Taille de l'unité urbaine d'implantation</b>	
Hébergement et restauration	ns	Commune rurale	1,2
Information et communication	ns	Unité urbaine de moins de 50 000 habitants	ns
Activités financières, d'assurance et immo.	0,8	Unité urbaine de 50 000 à 200 000 habitants	ns
Activ. spécialisées, scientifiques et techn.	ns	Unité urbaine de 200 000 à 2 000 000 d'habitants	ns
Activités de services admin. et de soutien	ns	Agglomération de Paris	Réf.
Enseignement	1,7	<b>Situation familiale</b>	
Santé humaine et action sociale	2,4	Seul(e)	0,9
Arts, spectacles, activités récréatives	1,6	En couple	Réf.
Autres activités de services	1,5	<b>Niveau de diplôme le plus élevé</b>	
<b>Âge à l'immatriculation</b>		Sans diplôme qualifiant	ns
Moins de 30 ans	0,8	CAP, brevet de compagnon, BEP	ns
Entre 30 et 39 ans	Réf.	Baccalauréat	Réf.
Entre 40 et 49 ans	1,3	Diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle	ns
50 ans ou plus	1,5	Diplôme de 2 <sup>e</sup> cycle	ns
<b>Importance de l'activité au démarrage</b>		Diplôme de 3 <sup>e</sup> cycle	ns
Activité de complément	0,7	<b>Bénéfice d'un dispositif d'aide (Accre, Arce, etc.)</b>	
Activité principale	Réf.	Oui	ns
<b>Moyens au démarrage</b>		Non	Réf.
Aucun	Réf.	<b>Sexe</b>	
Moins de 500 euros	ns	Femme	ns
De 500 euros à moins de 1 000 euros	ns	Homme	Réf.
De 1 000 euros à moins de 2 000 euros	1,4		
De 2 000 euros à moins de 4 000 euros	1,3		
Plus de 4 000 euros	1,2		

ns : non significativement différent de 1 au seuil de 5 %. Réf. : modalité de référence.

Note : l'analyse des chances de pérennité à trois ans d'un auto-entrepreneur est réalisée à l'aide d'une régression logistique afin de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur.

Cette analyse porte sur le taux de pérennité et non sur la proportion d'auto-entrepreneurs encore actifs à trois ans, puisque le déterminant « importance de l'activité au démarrage » n'a de sens que pour les auto-entrepreneurs ayant démarré.

Lecture : toutes choses mesurables étant égales par ailleurs, les auto-entrepreneurs de l'industrie ont une probabilité de pérennité à trois ans, relativement à celle de ne pas l'être, 1,3 fois plus élevée que les auto-entrepreneurs du commerce (secteur de référence).

Champ : auto-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2014 ayant démarré leur activité.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014 (interrogations 2014 et 2017), base non-salariés.

## La pérennité augmente avec l'âge de l'auto-entrepreneur

Les chances de pérennité des auto-entrepreneurs augmentent avec leur âge. En effet, 28 % des auto-entrepreneurs de moins de 30 ans sont actifs trois ans après leur immatriculation, contre 44 % de ceux de 50 ans ou plus. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » sur les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité confirme ce phénomène : à autres caractéristiques identiques, les chances de pérennité sont les plus faibles pour les moins de 30 ans et maximales pour ceux de 50 ans ou plus. Chez les entrepreneurs individuels classiques, la pérennité est la plus forte entre 30 et 54 ans.

La proportion d'auto-entrepreneurs actifs après trois ans est de 41 % pour les femmes, soit 8 points de plus que pour les hommes (33 %). Cette différence s'explique surtout par le meilleur taux de démarrage effectif des femmes (72 %, 10 points de plus que les hommes). Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré une activité, l'écart de pérennité est en faveur des femmes, mais il n'est que de 4 points (57 % contre 53 %). Le positionnement sectoriel explique en partie cet écart : les auto-entrepreneuses sont surreprésentées dans les activités les plus pérennes, notamment la santé humaine et l'action sociale ou l'enseignement. « Toutes choses égales par ailleurs », l'écart de pérennité entre les femmes et les hommes ayant démarré une activité n'est pas significatif.

À caractéristiques identiques, la pérennité est plus forte en cas de vie en couple, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En revanche, l'expérience dans la création d'entreprise et le niveau de diplôme n'ont pas d'effet significatif sur la pérennité.

## Une pérennité plus élevée dans les communes rurales

Un auto-entrepreneur implanté dans une commune rurale a plus de chances d'être pérenne à trois ans qu'un auto-entrepreneur implanté dans une unité urbaine. En effet, 43 % des auto-entrepreneurs dans les communes rurales sont actifs trois ans après leur immatriculation, contre 34 % dans les unités urbaines. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » sur les entreprises ayant démarré une activité confirme ce résultat : il n'y a pas d'écart significatif entre petites et grandes unités urbaines, mais les chances de pérennité sont plus élevées dans les communes rurales.

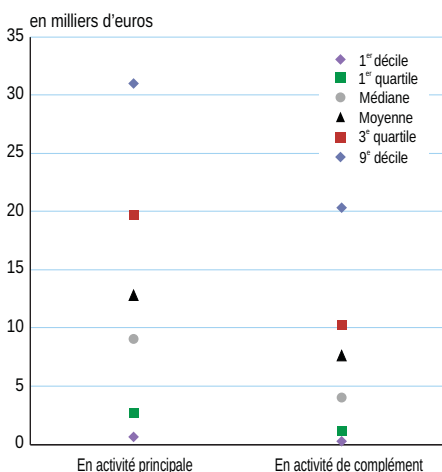
Lors de la création de leur entreprise, les auto-entrepreneurs urbains ont déclaré plus souvent vouloir répondre à une opportunité ponctuelle, surtout dans l'agglomération parisienne (22 % contre 15 % dans les communes rurales). Ces projets sont par nature moins susceptibles d'être pérennes.

## La pérennité croît avec le montant de l'investissement initial

Comme pour les entrepreneurs individuels classiques, la pérennité des auto-entrepreneurs croît avec les moyens financiers engagés au démarrage. La proportion d'auto-entrepreneurs actifs trois ans après leur inscription est de 32 % pour les projets lancés sans investissement initial, contre 40 % pour ceux ayant investi au moins 1 euro. Cet écart s'explique partiellement par une propension au démarrage plus élevée pour les auto-entrepreneurs ayant un investissement initial : 70 % ont démarré une activité contre 62 % de ceux qui n'ont fait aucun investissement. Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré une activité, le taux de pérennité à trois ans est de 52 % pour

ceux n'ayant rien investi initialement et 57 % pour les autres. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » sur les entreprises ayant démarré une activité confirme cet effet de l'investissement initial sur les chances de pérennité. Parmi les auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014, 36 % ont bénéficié d'un dispositif d'aide (le plus souvent l'aide aux chômeurs et créateurs d'entreprise ou Accre) quand ils ont monté leur projet. 42 % d'entre eux sont actifs après trois ans, contre 33 % de ceux n'ayant bénéficié d'aucune aide. Cet écart s'explique essentiellement par un taux de démarrage effectif d'activité plus élevé. En effet, « toutes choses égales par ailleurs », bénéficier d'un dispositif d'aide n'a plus d'effet significatif sur la pérennité une fois l'activité démarrée.

### 3 Quantiles de chiffres d'affaires en 2016 des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014



Lecture : parmi les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 en activité principale et actifs fin 2017, un sur dix a un chiffre d'affaires en 2016 inférieur à 650 euros annuels (1<sup>er</sup> décile), un quart inférieur à 2 700 euros (1<sup>er</sup> quartile) et la moitié inférieur à 9 000 euros (médiane) ; en haut de l'échelle, un quart a un chiffre d'affaires supérieur à 19 500 euros (3<sup>e</sup> quartile) et un sur dix supérieur à 31 000 euros (9<sup>e</sup> décile).

Champ : auto-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2014 et actifs sous ce régime fin 2017.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014 (interrogation 2017), base non-salariés.

### 4 Chiffre d'affaires moyen en 2016 des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014

	En activité principale	En activité de complément	Ensemble
Industrie	11 700	5 100	8 200
Construction	16 400	10 500	14 100
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	11 500	6 900	9 600
Transports et entreposage	9 700	7 900	8 700
Hébergement et restauration	19 000	11 300	15 600
Information et communication	12 600	7 400	9 800
Activités financières et d'assurance	16 600	13 400	14 900
Activités immobilières	16 300	13 000	14 900
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13 500	9 700	11 500
Activités de services administratifs et de soutien	12 000	7 200	9 500
Enseignement	12 200	6 600	9 100
Santé humaine et action sociale	10 500	6 500	8 400
Arts, spectacles, activités récréatives	9 000	4 600	6 500
Autres activités de services aux ménages	11 100	4 800	8 400
<b>Ensemble</b>	<b>12 800</b>	<b>7 600</b>	<b>10 300</b>

Lecture : en moyenne, les auto-entrepreneurs de l'industrie ayant démarré en activité principale ont déclaré 11 700 euros en 2016.

Champ : auto-entrepreneurs des secteurs marchands non agricoles immatriculés au premier semestre 2014 et actifs sous ce régime fin 2017.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014 (interrogation 2017), base non-salariés.

## Les auto-entrepreneurs en activité principale sont plus pérennes

La pérennité à trois ans des auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité économique est plus élevée pour ceux qui en font leur activité principale (67 %) que pour ceux pour lesquels c'est une activité de complément (62 %). L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » sur les auto-entrepreneurs ayant démarré une activité confirme ce résultat. En effet, conserver une seconde activité laisse moins de temps à consacrer au projet d'auto-entrepreneur, et la présence d'une autre source de revenu rend ce projet moins indispensable.

## Un chiffre d'affaires annuel moyen de 10 300 euros

Les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 et pérennes à trois ans déclarent un chiffre d'affaires moyen de 10 300 euros pour l'année 2016. Ce résultat est comparable à celui de la génération 2010. Seulement 3 % déclarent un chiffre d'affaires nul en 2016.

Pour les auto-entrepreneurs en activité de complément, le chiffre d'affaires moyen est de

7 600 euros en 2016, contre 12 800 euros pour ceux en activité principale (figure 3). Parmi ces derniers, il est de 12 200 euros pour ceux qui ont une autre source de revenu, et de 13 100 euros pour ceux dont c'est l'unique source de revenu. Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 est très inférieur à celui des entrepreneurs individuels classiques de la même génération : 75 % des premiers déclarent moins de 15 000 euros de recettes en 2016, contre 23 % des seconds. Même en se restreignant aux auto-entrepreneurs en activité principale, l'écart demeure puisque 66 % ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 000 euros. Cela est notamment dû à la nature du régime, qui exclut certaines activités réglementées parmi les plus lucratives et impose des seuils maximaux de chiffre d'affaires. La moindre envergure des projets des auto-entrepreneurs, notamment en matière de moyens en temps et en argent investis, joue également.

## Les activités les plus rémunératrices ne sont pas forcément les plus pérennes

Le chiffre d'affaires moyen varie selon le secteur d'activité (figure 4). Il est le plus élevé dans le secteur de l'hébergement-restauration (15 600 euros). Il est le plus faible pour les arts, spectacles et activités récréatives (6 500 euros) et l'industrie (8 200 euros). Un auto-entrepreneur travaillant principalement pour des entreprises déclare en moyenne un chiffre d'affaires annuel supérieur de 1 600 euros à celui d'un auto-entrepreneur travaillant surtout pour des particuliers.

Un auto-entrepreneur titulaire d'un diplôme qualifiant déclare en moyenne un chiffre d'affaires annuel supérieur de 1 300 euros à celui d'un auto-entrepreneur sans diplôme qualifiant. S'il a déjà une expérience dans le même métier, son chiffre d'affaires est supérieur de 3 000 euros à celui d'un auto-entrepreneur sans expérience. Pourtant, ces deux facteurs ne sont pas liés à une pérennité plus importante.

Le chiffre d'affaires est également plus élevé si l'auto-entrepreneur a investi lors du démarrage de son activité ou au cours de celle-ci. En effet, un auto-entrepreneur qui a investi au démarrage de son activité déclare en moyenne un chiffre d'affaires supérieur de 1 300 euros à celui d'un auto-entrepreneur n'ayant rien investi. S'il a investi au cours des trois dernières années, il déclare en moyenne un chiffre d'affaires supérieur de 1 400 euros à celui d'un auto-entrepreneur n'ayant rien investi.

## La moitié des auto-entrepreneurs sont satisfaits de leur chiffre d'affaires

Parmi les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 et pérennes à trois ans, 54 % se déclarent satisfaits de leur chiffre d'affaires par rapport à leurs objectifs. Cette proportion est d'autant plus importante que le chiffre d'affaires est

élevé. 58 % des auto-entrepreneurs en activité de complément se déclarent satisfaits, 8 points de plus que ceux en activité principale.

Les auto-entrepreneurs sont moins fréquemment satisfaits financièrement si leur investissement au démarrage est élevé. En effet, 57 % de ceux qui n'ont rien investi à la création se déclarent satisfaits, contre 53 % de ceux qui ont investi moins de 1 000 euros et 50 % de ceux qui ont investi plus de 1 000 euros.

La satisfaction vis-à-vis du chiffre d'affaires dépend également du secteur d'activité. Elle est plus élevée dans l'information et la communication et l'enseignement (respectivement 63 % et 62 % de satisfaits). À l'opposé, elle est la plus faible dans le secteur du commerce (42 %).

Quasiment tous les auto-entrepreneurs de la cohorte 2014 actifs fin 2017 se disent satisfaits (63 %), voire très satisfaits (22 %), de leur projet en général. Un tiers sont satisfaits de leur activité mais pas de leur chiffre d'affaires.

### Les auto-entrepreneurs en activité principale déclarent le plus de problèmes de trésorerie

27 % des auto-entrepreneurs déclarent rencontrer souvent des problèmes de trésorerie, un niveau comparable à celui des entrepreneurs individuels classiques (31 %). Les causes les plus fréquentes sont les baisses de chiffre d'affaires, les délais et retards de paiement des clients ainsi que les augmentations d'impôts, de taxes et/ou de cotisations. Le commerce est le secteur le plus touché avec 36 % d'auto-entrepreneurs déclarant des problèmes de trésorerie, notamment des difficultés d'accès au crédit. Il est suivi par l'hébergement-restauration (33 %) et la construction (31 %). Les activités d'information et communication (19 %), d'enseignement (21 %) et de santé humaine (20 %) sont les moins exposées aux problèmes de trésorerie.

Les auto-entrepreneurs en activité principale déclarent plus fréquemment des problèmes de trésorerie (36 % d'entre eux) que ceux en activité de complément (17 %). Parmi les auto-entrepreneurs en activité principale, les plus concernés sont ceux n'ayant pas d'autres sources de revenus (revenus d'activité ou autres) : 38 % déclarent des problèmes de trésorerie, contre 31 % de ceux ayant une autre source de revenu. ■

## Sources

**Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) - enquête Auto-entrepreneurs** : dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. L'échantillon utilisé est composé de 40 000 auto-entrepreneurs inscrits au premier semestre 2014. Ils ont été enquêtés à deux reprises en 2014 et 2017. Seules les unités ayant été actives au moins un trimestre entre 2014 et 2017 ont été enquêtées pour la seconde vague. Le champ de l'enquête couvre 191 000 auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 dans les activités marchandes non agricoles. La nomenclature utilisée est la NAF rév. 2 au niveau A21.

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants.

## Définitions

**Régime de l'auto-entrepreneur** : entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il offre des formalités allégées de création d'entreprise, ainsi qu'un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Depuis le 19 décembre 2014, le régime a été remplacé par celui du micro-entrepreneur. En 2015, le micro-entrepreneur devait réaliser moins de 82 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 32 900 euros pour les prestations de services et activités libérales.

**Démarrage de l'activité économique** : un auto-entrepreneur est considéré comme ayant démarré une activité économique quand il déclare au moins un chiffre d'affaires non nul à l'Acos dans les huit trimestres suivant son inscription.

**Cessation de l'activité économique** : un auto-entrepreneur ayant démarré son activité économique est considéré comme l'ayant cessée quand il ne déclare plus de chiffre d'affaires positif à l'Acos pendant huit trimestres consécutifs. Sa date de cessation économique est alors le dernier jour du dernier trimestre où le chiffre d'affaires déclaré est non nul.

**Pérennité à N années** : pour les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité,

être pérenne, c'est être encore actif sous ce régime N années après l'immatriculation. Par exemple, un auto-entrepreneur immatriculé au premier trimestre 2014, ayant démarré son activité, et encore actif au premier trimestre 2017, est considéré comme pérenne à trois ans. Le terme « pérennité » est donc ici exclusivement réservé aux auto-entrepreneurs ayant démarré.

**Proportion d'auto-entrepreneurs actifs à N ans** : rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et l'ensemble des auto-entrepreneurs (ayant démarré leur activité ou non). Pour les entreprises classiques, qui démarrent quasiment toutes, la proportion d'entreprises actives à N ans et le taux de pérennité à N ans sont quasiment identiques. On peut donc utiliser indistinctement les deux concepts dans les analyses sur ces entreprises.

**Mesure de l'effet spécifique de chaque facteur de pérennité** : les nombreux facteurs influant sur la pérennité des entrepreneurs ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »). Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf. ». Le coefficient appelé *odds ratio* est le rapport des cotes de pérennité de la sous-population d'intérêt sur la sous-population de référence. La cote *c* d'un événement est égale au rapport de sa probabilité *p* sur la probabilité de l'événement opposé :  $c = p / (1 - p)$ . Plus l'*odds ratio* est supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1), plus la probabilité d'atteindre le troisième anniversaire est forte (respectivement faible) par rapport à la situation de référence.

## Pour en savoir plus

- Dorolle A., « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1751, avril 2019.
- Gourdon H., « Les créations d'entreprises en 2018 : en forte hausse, portées par les immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1734, janvier 2019.
- Béziau J., Rousseau S., Mariotte H., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale », *Insee Première* n° 1615, septembre 2016.

Direction Générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavernier  
**Rédacteur en chef** :  
A. Goïn  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette** : P. Thibaudeau  
**Code Sage** IP191765  
ISSN 0997 - 3192 (papier) /  
ISSN 0997 - 6252 (web)  
© Insee 2019

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

